



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 octobre 2012
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 34 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 15 octobre 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Ministre des affaires étrangères de Géorgie, datée du 12 octobre 2012, sur la vingt et unième session des discussions internationales de Genève.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Alexander Lomaia



**Annexe aux lettres identiques datées du 15 octobre 2012
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministre des affaires étrangères
de la Géorgie sur la vingt et unième session
des discussions internationales de Genève**

La vingt et unième session des discussions internationales de Genève s'est tenue le 11 octobre 2012. Les participants qui ont pris part à ces discussions ont siégé à titre personnel dans deux groupes de travail; l'un traitait de la sécurité et de la stabilité des territoires géorgiens occupés d'Abkhazie et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, et l'autre des questions relatives au retour dans la sécurité et la dignité des réfugiés et des déplacés à leur lieu de résidence d'origine. Les discussions, coprésidées par les représentants de l'ONU, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ont réuni des participants venus de Géorgie, de la Fédération de Russie et des États-Unis. MM. Paata Zakareishvili et George Volski, membres de la majorité parlementaire, étaient également présents à cette vingt et unième session. Les participants géorgiens ont mis l'accent sur leur volonté commune de prendre part aux discussions internationales de Genève et ont souligné la nécessité de poursuivre le processus. Étaient également présents à cette vingt et unième session des discussions de Genève le Chef de l'Administration provisoire de l'ex-région autonome d'Ossétie du Sud et le Chef du Gouvernement de la République autonome d'Abkhazie, ainsi que les représentants des régimes fantoches de Tskhinvali et Soukhoumi.

Une séance d'information sur les personnes disparues a eu lieu le 10 octobre. Des experts invités de la Commission indépendante irlandaise chargée de la localisation des restes des victimes ont expliqué le contexte historique, les dispositions institutionnelles très particulières et le fonctionnement de leur commission. S'appuyant sur des études de cas précises, ils ont démontré les techniques opérationnelles et les méthodes spécifiques par lesquelles la Commission parvenait à accomplir son mandat d'ordre strictement humanitaire en maintenant une cloison entre ses investigations et celles des autorités judiciaires.

Lors des débats du Groupe de travail I, les participants se sont penchés sur la question du non-recours à la force. La Géorgie a une fois de plus demandé à la Fédération de Russie de s'acquitter de son obligation en prenant elle aussi l'engagement unilatéral de ne pas recourir à la force. À l'issue des délibérations, un groupe d'experts a été chargé d'examiner une proposition présentée par les coprésidents sur la base des suggestions faites précédemment par les participants géorgiens et russes. À la séance de rédaction, il a été constaté que le souci de sécurité et de stabilité était partagé, en dépit des divergences d'opinions qui subsistaient dans certains domaines. La partie géorgienne a souligné que cette séance était un pas important dans la bonne direction et a encouragé les autres participants à engager un débat constructif et suivi sur les questions subsistantes. Les coprésidents présenteront le document révisé aux participants pour examen à la vingt-deuxième session des discussions de Genève.

Les participants géorgiens du Groupe de travail I se sont également inquiétés des manœuvres d'obstruction persistante du Mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention de la part du régime fantoche de Soukhoumi. La Géorgie a souligné la nécessité de rétablir au plus vite le Mécanisme, qui constitue un outil essentiel pour traiter les problèmes de sécurité sur le terrain. Malheureusement, en dépit des propositions constructives faites par la partie géorgienne, et partagées par les coprésidents, le Chef de la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie, le général Andrzej Tyszkiewicz, est toujours interdit d'accès à la région géorgienne occupée d'Abkhazie.

Durant la session, les coprésidents se sont félicités de la retenue manifestée par la Géorgie lors des récentes manœuvres militaires de la Russie dans la région. Ils ont noté avec préoccupation qu'un renforcement des forces militaires sans précédent depuis 2008 avait été observé dans la région de Tskhinvali, près de la ligne d'occupation, avant les élections législatives géorgiennes. Ils ont donc exhorté les participants à garantir la transparence de leurs mouvements de troupes.

Les participants ont évoqué les conditions de sécurité sur le terrain. Les Géorgiens ont vivement protesté contre les multiples incursions illégales de l'aviation russe dans l'espace aérien géorgien au cours des derniers mois.

Les représentants des régimes d'occupation de Soukhoumi et de Tskhinvali, ainsi que Moscou, ont fait des efforts concertés pour tenter de changer le format des discussions de Genève, à la fois en termes de revalorisation du statut des participants et des délégations, et en subordonnant le programme humanitaire du Groupe de travail II aux débats politiques sur la question du statut. Les représentants géorgiens et les coprésidents ont souligné qu'il était vital de ne pas toucher au format convenu des discussions de Genève. Ils ont également mis en avant le fait que les questions humanitaires et relatives aux droits de l'homme pouvaient et devaient être traitées selon un processus distinct de l'accord politique final.

Les participants géorgiens ont fait valoir qu'il importait d'assurer la liberté de circulation de part et d'autre de la ligne d'occupation, une des préoccupations majeures des populations touchées par le conflit. La Géorgie s'est dite très inquiète des restrictions auxquelles avaient été récemment soumis les habitants géorgiens du district de Gali, s'agissant notamment de l'accès à l'éducation.

Dans le Groupe de travail II, le règlement des questions liées au retour des déplacés et des réfugiés n'a guère progressé. Les participants venus de Soukhoumi et de Tskhinvali ont continué d'entraver le débat sur ces problèmes humanitaires essentiels. Il n'a pas été donné suite à la proposition de la Géorgie, soumise lors de la session de discussions précédente, consistant à faciliter l'accès humanitaire aux tombes et aux sites religieux et culturels situés de l'autre côté de la ligne d'occupation pour certaines catégories de résidents.

Les participants géorgiens du Groupe de travail II ont communiqué des données factuelles aux coprésidents sur les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des résidents des territoires occupés, dont le droit à l'éducation dans sa langue maternelle, le droit à ne pas être persécuté et détenu arbitrairement et la liberté de circulation. Les déclarations faites dans les médias par Leonid Tibilov à propos du projet de raser des villages géorgiens détruits ont suscité de vives inquiétudes. Il a été demandé à plusieurs reprises que la communauté internationale soit autorisée à suivre la situation des droits de l'homme sur le

terrain. Les cofacilitateurs ont fait état de la nécessité d'adresser un signal positif aux populations vulnérables en énonçant clairement la volonté de toutes les parties de faire respecter les grands principes du droit humanitaire et des droits de l'homme.

La vingt-deuxième session des discussions internationales de Genève se tiendra en décembre 2012.

Tbilissi, le 12 septembre 2012
